

PROJET

AdaptWAP

« INTEGRATION DES MESURES D'ADAPTATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION CONCERTÉE DU
COMPLEXE TRANSFRONTALIER WAP »

Elaboration d'une étude technique pour la gestion durable
des sites de pisciculture dans le complexe WAP

Termes de référence
pour le recrutement d'un groupement de consultants

[AC/OSS/AdaptWAP_Etude-Pisciculture/210921-16]

Septembre 2021

1. Contexte de la mission

Le complexe W-Arly-Pendjari (WAP) est l'une des plus importantes compositions d'écosystèmes terrestres transfrontalière d'Afrique. Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2017, ce complexe est partagé par trois pays : Le Bénin, le Burkina Faso et le Niger¹ et constitue un réseau d'aires protégées comprenant la Réserve de Biosphère Transfrontalière W (RBTW)², le parc national d'Arly (Burkina Faso) et le parc national de la Pendjari (Bénin).

Le complexe WAP renferme une diversité biologique considérable qui contribue au développement économique et social de l'Afrique de l'ouest. Ses ressources naturelles intrinsèques constituent un atout majeur pour les populations locales dont les moyens de subsistance reposent principalement sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse et les ressources forestières.

Le WAP est une zone très cotée, du fait de ses potentialités. Dans les zones périphériques situées dans un rayon de 40 km des aires protégées, on dénombre environ 500 villes et villages habités par près d'un million de personnes dont 700 000 au Bénin, 200 000 au Burkina Faso et 100 000 au Niger). Ces habitants se répartissent en 4 principaux groupes socioprofessionnels : agriculteurs, pêcheurs, éleveurs et chasseurs.

La zone du complexe WAP est ainsi soumise à de multiples pressions et menaces marquées par :

- Des sécheresses entraînant des déficits d'eau, de biomasse pour l'alimentation du bétail et des pertes de biodiversité ;
- Des inondations menaçant la sécurité des populations, entraînant la dégradation des écosystèmes et la destruction des récoltes ;
- Des feux de brousse incontrôlés entraînant une production de GES (CO₂), la disparition de certaines espèces, la dégradation et la réduction des zones forestières ;
- L'extension du front agricole qui engendre une pression sur les ressources naturelles entraînant une dégradation des services écosystémiques et du potentiel de séquestration du carbone.

Face à cette situation, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) en collaboration avec les trois pays bénéficiaires (le Bénin, le Burkina Faso et le Niger), a initié le projet régional ADAPT-WAP " intégration des mesures d'adaptation au Changement Climatique dans la gestion concertée du complexe transfrontalier WAP ". Le projet est financé à travers une subvention octroyée par le Fonds d'Adaptation, pour une durée de quatre ans (2020-2024).

Le projet vise à renforcer la résilience des écosystèmes et à améliorer les moyens de subsistance des populations du complexe WAP, en relation avec la problématique du changement climatique. Il ambitionne de mettre en œuvre des mesures d'adaptation concrètes et d'établir un système d'alerte précoce multirisque (SAP-MR) relatif aux sécheresses, aux inondations et aux feux de brousse.

¹Le complexe WAP et sa zone riveraine s'étend sur près de 50 000 km² (43% au Bénin, 36% au Burkina Faso et 21% au Niger).

² La RBTW couvre une superficie totale d'environ 3 916 648 ha et se trouve à sur cheval sur trois (3) pays - le Bénin avec 2 048 313 ha, le Burkina Faso avec 833 335 ha et le Niger avec 1 034 900 ha.

Il se veut aussi de consolider la synergie entre les trois pays bénéficiaires afin de mutualiser leurs efforts dans la gestion des conflits induits par le CC entre les différents utilisateurs. Le projet est articulé autour de quatre composantes :

- **Composante 1** - Intégration des aspects liés au changement climatique dans les plans et outils de gestion du complexe ;
- **Composante 2** - Conception et mise en œuvre d'un Système d'Alerte Précoce Multirisques (SAP-MR) ;
- **Composante 3** - Amélioration de la résilience des écosystèmes, des populations et des moyens de subsistance des utilisateurs, grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes d'adaptation ;
- **Composante 4** - Sensibilisation, communication et renforcement des capacités pour une gestion concertée, intégrée et durable du complexe WAP.

L'impact du changement climatique sur les ressources naturelles et les moyens de subsistance des populations est un fait dans le complexe WAP. Bien que la pêche soit l'une des activités interdites à l'intérieur du complexe WAP, on constate que la prolifération de pêcheurs et l'exploitation forestière illégale autour des cours d'eau, ont entraîné une perturbation des écosystèmes aquatiques. Ainsi, les poissons et autres espèces aquatiques courent un grave risque d'extinction dans de nombreux cours d'eau du complexe WAP.

Les activités de la troisième composante du projet portent sur des mesures d'adaptation concrètes à mettre en œuvre dans les localités limitrophes du complexe. Ces activités visent à contribuer au maintien de l'équilibre écologique et de réduire la vulnérabilité des communautés locales au changement climatique tout en générant des revenus. Dans ce cadre, le projet prévoit de mener des activités pour une pêche durable au profit des villages riverains. Il s'agira notamment de renforcer la capacité des acteurs (Agence de gestion des zones protégées, association de pêcheurs nationaux et régionaux) sur les plan technique (sessions de formation et de recyclage) et matériel (équipement de conservation et de transformation des poissons) ce qui permettra éventuellement une contribution à la bonne mise en œuvre de la stratégie de gestion de la pêche adoptée par le Conseil des Ministres de la WAPO.

En plus, la participation des communautés riveraines à la production d'équipements adaptés et à la gestion des étangs facilitera l'appropriation des bonnes pratiques de pêche dans une perspective de durabilité. Les installations/aménagements hydrauliques spécifiques contribueront à accroître la capacité des communautés locales pour une pêche durable.

Les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un groupement de consultants qui sera chargé de l'identification et la conduite d'une étude technique sur les sites de pisciculture prioritaires, à aménager dans le complexe WAP.

2. Objectifs de la mission

Le principal objectif de la présente prestation vise la promotion d'une pêche durable dans le complexe WAP. L'étude devra permettre de clarifier la situation de la gestion actuelle des sites de pisciculture et de recenser les besoins des parties prenantes dans la zone du complexe.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Cartographier les sites de pisciculture existants dans le complexe WAP et recenser :
 - * les zones d'interdiction des pêches ;
 - * les sites de débarquement de pêcheurs ;
 - * les sites de transformation de poissons ;
 - * les espèces autorisées pour la pêche ;

- Identifier et cartographier les acteurs intervenant dans la gestion de ces sites et identifier leurs besoins en formation ;
- Identifier en collaboration avec les différentes parties nationales et locales, les étangs ainsi que débarcadères/quais à aménager par le projet ;
- Identifier les besoins des pêcheurs dans la zone du complexe.

3. Tâches demandées au groupement de consultants

Sous la supervision de l'unité régionale d'exécution du projet (UGPr) et les coordinateurs nationaux du projet, le bureau d'études est appelé à remplir, de façon spécifique, les tâches suivantes :

3.1. Rencontre de cadrage

Le groupement, en collaboration avec l'UGPr doit organiser une réunion de démarrage avec toutes les parties prenantes impliquées dans cette prestation. L'étape de démarrage sera consacrée à la bonne compréhension du contexte, des enjeux et des besoins pour bien orienter les activités. Au cours de cette étape, le prestataire doit analyser minutieusement le document du projet ADAPT-WAP ainsi que sa situation de référence. Par ailleurs, des consultations supplémentaires peuvent être organisées afin de mettre à jour la méthodologie proposée dans l'offre technique.

3.2. Identification et cartographie des acteurs intervenant dans la gestion de ces sites

Les cours d'eau du complexe WAP font face à plusieurs pressions climatiques et anthropiques qui affectent considérablement la durabilité de ses actifs et sa capacité de production et les sites de pisciculture ne font pas l'exception. Afin de préserver et garantir la gestion durable de ces ressources halieutiques, la consultation doit cartographier l'ensemble des acteurs/parties prenantes, et identifier leurs besoins matériels et en renforcement de capacité. La cartographie doit comprendre les structures de gestion des sites, les groupes socioprofessionnels des pêcheurs, les groupements et femmes transformatrices des produits de pêche etc.

A cet effet, l'identification des besoins doit être spécifique à chaque catégorie d'acteurs rencontrés.

3.3. Cartographier les sites de pêche de poissons au niveau du complexe WAP

La localisation et la caractérisation des sites de pisciculture est un préalable à toute activité prévue à ce niveau. A cet effet, le prestataire doit analyser leurs pertinences, état de conservation et leurs caractéristiques biophysiques. Ce processus devrait aussi permettre d'avoir une idée sur les problématiques qui entrave le développement de la pêche dans la région (plantes envahissantes, pollution, pratiques de pêche destructive...).

Cette étape doit aboutir : i) à l'identification et à la cartographie de ces sites avec leurs coordonnées GPS y compris les emplacements quais ainsi que ceux à aménager, ii) au recensement des zones d'interdiction des pêches, iii) au recensement des sites de débarquement des pêcheurs, iv) au recensement des sites de transformation des poissons et, v) recensement des espèces autorisées pour la pêche.

3.4. Formulation d'une approche pour une gestion durable des sites identifiés au niveau du complexe WAP

Sur la base des résultats du diagnostic effectué et de recensement de besoins des parties prenantes dans le cadre des trois points précédents, le groupe des consultants doit proposer une approche adaptée au contexte du complexe en tenant compte des spécificités locales. Spécifiquement, il lui est demandé de :

- i) Proposer une meilleure approche de gestion durable des sites identifiés ;
- ii) Identifier et prioriser les besoins des parties prenantes identifiées et spécifier les actions à entreprendre ;
- iii) Identifier en collaboration avec les différentes parties nationales et locales, les étangs ainsi que les débarcadères/quais, à aménager par le projet ;
- iv) Formuler des recommandations sur les instruments de gestion des sites identifiés au niveau du complexe.

NB : le consultant aura la tâche d'animer un atelier de validation de tous les livrables. Les frais de cet atelier seront à la charge de l'OSS.

4. Livrables attendus

A l'issue de la prestation, le bureau d'études est tenu de produire les livrables suivants :

- a. **Le rapport de démarrage** incluant le PV de rencontre de cadrage, la méthodologie et le chronogramme des activités mis à jour ainsi que les comptes rendus de l'ensemble des réunions de concertation organisées avec les parties prenantes ;
- b. **Le rapport de diagnostic** regroupant :
 - La cartographie des parties prenantes/acteurs et l'identification de leurs besoins.
 - La cartographie des sites de pêche de poissons existant dans le complexe WAP incluant :
 - * les zones d'interdiction des pêches ;
 - * les sites de débarquement de pêcheurs ;
 - * les sites de transformation de poissons ;
 - * les espèces autorisées pour la pêche.
 - Les emplacements des étangs et quais à aménager.
- c. **L'approche** pour les activités d'aménagement des sites retenus.
- d. **Le rapport de l'atelier de validation** des livrables.

5. Qualifications

Le groupement des consultants doit être constitué des experts qualifiés et expérimentés dans les domaines suivants :

Experts principaux :

Expert.e chef de file : spécialiste en Gestion des ressources halieutiques

- Diplôme d'ingénieur, spécialisation halieutique ;
- Avoir des connaissances en changement climatique et biodiversité ;
- Démontrer une expérience solide dans la gestion durable des sites de pêche de poissons ;

- D'excellentes compétences rédactionnelles et une maîtrise de la langue française sont requises ;
- Une expérience de travail dans les pays riverains du complexe WAP, notamment sur les questions liées à la préservation des parcs naturels régionaux / transfrontaliers est un atout ;
- Une connaissance des contextes institutionnels des pays concernés (Bénin, Burkina Faso et Niger) serait de grand atout ;
- Avoir des notions de genre serait un atout ;
- La connaissance d'autres langues locales utilisées dans les localités riveraines du complexe serait également un atout.

Expert.e : spécialisé dans les aménagements des infrastructures piscicoles

- Diplôme d'ingénieur ou technicien en aménagement des infrastructures ;
- Démontrer au moins 5 ans d'expérience générale de travail dans les aménagements des infrastructures piscicoles ;
- Connaissance avérée dans la bonne gouvernance de ces infrastructures ;
- D'excellentes compétences rédactionnelles et une maîtrise de la langue française sont requises ;
- Une connaissance des contextes institutionnels des pays concernés (Bénin, Burkina Faso et Niger) serait de grand atout ;
- Avoir des notions de genre serait un atout ;
- La connaissance d'autres langues locales utilisées dans les localités riveraines du complexe serait un atout.

6. Critères d'évaluation

L'attributaire du marché sera choisi par la commission d'évaluation des offres de l'OSS sur la base :

- D'une note méthodologique claire et pertinente ;
- De l'équipe d'experts présentée requise ;
- De l'offre financière.

Les critères suivants seront appliqués pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Critères	Points	Pondération en %
A. Offre technique		70%
A.1. Sous critère 1 : Approche méthodologique en adéquation avec les résultats attendus de la mission	30	
A.1.1. Compréhension des besoins	10	
A.1.2. Approche générale	10	
A.1.3. Plan de travail et répartition des ressources humaines par phase	10	
A.2. Sous critère 2 : Qualité de l'équipe d'experts présentée	70	
A.2.1. Cohérence, pertinence et qualité de l'organisation de l'équipe présentée	10	
A.2.2. Expert.e chef de file : spécialisé.e en Gestion des ressources halieutiques	35	
A.2.3. Expert.e spécialisé.e dans les aménagements des infrastructures piscicoles	25	
Total	100	
B. Offre financière		30%

7. Soumission des offres

Les candidats sont invités à soumettre des offres qui devront comprendre une offre technique et une offre financière. Les offres financières et techniques doivent être impérativement séparées.

7.1. Détails de l'offre technique

Le groupement des consultants doit fournir en version électronique d'une offre technique incluant :

- Une note méthodologique décrivant de façon exhaustive la démarche qui sera adoptée pour mener à bien la mission ;
- Des commentaires sur la compréhension des TdRs proposés ;
- Une note succincte sur les expériences et références pertinentes des experts en rapport avec les tâches demandées ;
- La liste des experts et leurs affectations par tâches ;
- Un chronogramme définissant les délais et les étapes nécessaires pour la conduite de la mission et de la soumission des différents livrables ;
- Le Curriculum Vitae (CV) détaillé de chacun des expert(e)s en faisant clairement ressortir les mandats réalisés en lien avec la consultation ainsi que les copies des attestations issues des prestations similaires.

NB : Utilisez le modèle OSS standard, téléchargeable sur le lien suivant : [\[Modèle CV OSS\]](#).

7.2. Détails de l'offre financière

L'offre financière doit être libellée en dollars américains (USD), détaillant les honoraires des déplacements et autres frais, tels que mentionnés dans le tableau ci-après.

Composante de l'offre financière	Unité (H/j)	Montant (US\$)
Expert.e 1 : Expert.e chef de file : spécialiste en Gestion des ressources halieutiques		
Durée d'intervention/effort (H/jour)		
Estimation de l'effort (H/jour)		
Autres frais		
Sous total expert.e 1		
Expert.e 2 : Expert.e en aménagement des infrastructures piscicoles		
Durée d'intervention/effort (H/jour)		
Estimation de l'effort (H/jour)		
Autres frais		
Sous total expert.e 2		
TOTAL GENERAL		

8. Echancier de paiement et date limite des candidatures

L'effort est estimé à 30 hommes/jour étalé sur une durée **de 60 jours calendaires**.

Le paiement du montant des honoraires sera effectué par l'OSS, en une seule fois sur le compte spécifié par le chef de fil du groupement en dollars américains (USD), après réception et validation finale du document.

Le montant total de la présente prestation est limité et comprend toutes les dépenses nécessaires pour mener à bien les travaux, y compris frais de voyage et indemnités journalières. Aucun financement supplémentaire n'est disponible au-delà du budget une fois établi.

- **Date limite et lieu de remise des candidatures**

Les offres doivent être reçues par l'OSS au plus tard le **dimanche 31 octobre 2021 à 23h59**, heure de Tunis ou 22h59 GMT. Mentionner dans l'objet : « Avis d'appel à candidature pour le recrutement d'un groupement des consultants pour « **Elaboration d'une étude sur la gestion durable des sites de pêche de poissons dans le complexe WAP [AC/OSS/AdaptWAP_Etude-Pisciculture/210921-16]** ».

Adresse du courriel : procurement@oss.org.tn